

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	8
Absents	18
Total des votes	46

9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes et EPCI

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du dix-huit 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS: Mme DE ANDRES, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, Mme QUESNEY, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BINET, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS; Mme BOURNISIEN,

TITULAIRES EXCUSES: M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. TIHY, M. BARRE, Mme CLUZEL, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS M. DELONGUEMARE, M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL

PROCURATIONS: M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, Mme ROULAND à M. BISSON, M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, M. TIHY à Mme DUHAMEL, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. DOUYERE à M. MARIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HANGARD

del_0052_2024_Mise en place d'une charte de Partenariat « Guichet Entreprise »

Sous l'impulsion de la Région Normandie, une nouvelle organisation de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'accompagnement des porteurs de projets est déployée. Cette organisation consiste en la mise en place d'un dispositif permettant aux porteurs de projets de bénéficier de financement de l'accompagnement de leur projet, via une plate-forme en ligne « Ici je monte ma boîte » et l'obtention de « chèques création ».

La Chambre de Commerce et d'Industrie Porte de Normandie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie —site de l'Eure, sont les 2 principaux organismes agréés pour accompagner les porteurs de projets dans le cadre du dispositif régional « Ici je monte ma boîte ». Ces réseaux publics ont comme priorité d'être en proximité des entreprises et des acteurs de l'entreprenariat, partout en France, dans chaque territoire. Par ailleurs, l'action de développement économique étant une compétence obligatoire de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle notre collectivité s'inscrit pleinement dans le soutien aux entreprises et aux porteurs de projet. La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle se positionne comme un acteur de proximité pour les entreprises et pour le développement de son territoire.

Compte tenu des éléments précisés ci-dessus, La Chambre de Commerce et d'Industrie Porte de Normandie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie —site de l'Eure, proposent de s'associer avec la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle dans le cadre d'une charte de partenariat afin de proposer une offre de services territorialisée orientée vers les créateurs et repreneurs d'entreprises dans le cadre du dispositif régional « Ici Je Monte Ma Boite »

Cette convention de partenariat prévoit que la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle doit

• Mettre à disposition au sein des locaux de l'Hôtel de communauté ou de la pépinière d'entreprises un bureau équipé d'une connexion internet afin d'assurer à raison d'une journée par mois pour la CCI et une demie journée par mois pour la CMA, une permanence dédiée à l'entreprenariat au sein de notre territoire

- Afficher la communication « Ici, je monte ma boîte » attachée au dispositif Guichet unique de la Région Normandie,
- Communiquer sur le site internet de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle en permanence et sur le bulletin papier une fois par an pour relayer largement le dispositif,
- Relayer mensuellement une communication grand public sur les prochaines permanences de la CCIPN et de la CMA sur les outils numériques à disposition du territoire (ex : réseaux sociaux, site internet, ...).
- Organiser une fois par an au moins en collaboration avec les partenaires consulaires un moment d'échange entre les porteurs de projets, les entreprises crées depuis moins d'un an, la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, la CCI PN et la CMA et d'assurer le suivi presse de cet évènement. La liste des entreprises et des porteurs de projets à inviter sera fournie par la CCIPN et la CMA
- Respecter les obligations de confidentialité des informations partagées avec la CCIPN et la CMA.

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

VU l'Arrêté préfectoral DELE/BCLI/2019-30 du 28 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exerce de plein droit les domaines de compétences relevant du groupe suivant :

Action de développement économique dans les conditions prévues par l'article L4251-17

CONSIDERANT la nécessité pour le territoire, d'accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises et ainsi favoriser le dynamisme et l'emploi,

CONSIDERANT que notre territoire s'est doté de nombreux outils aux services des jeunes entreprises (pépinière d'entreprises, atelier relais, conseils aux dirigeants, etc.)

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré A l'unanimité Décide,

- **D'ADHERER** à la charte de partenariat « Guichet d'entreprise » l'année 2024
- > **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes ou son représentant à engager et conduire les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant,

Pont-Audemer, le 24 juin 2024 le Président qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL







CHARTE DE ENTREPRISE »

PARTENARIAT

« GUICHET

ENTRE

La Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle

Dont le siège social est situé Place de Verdun, BP 429, 27 504 Pont Audemer Cedex, représentée par Monsieur Francis COUREL en qualité de Président, stipulant au nom et comme représentant de cette collectivité locale en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 29 juillet 2022

\mathbf{ET}

La Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie,

Dont le siège social est situé 215 route de Paris – CS 80187- 27001 Evreux Cedex représentée par Monsieur Jean-Michel COSTASEQUE, en qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes et ci-après dénommée « la CCIPN »,

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie – site de l'Eure,

située 8, boulevard Allende - BP219 - 27092 Evreux Cedex 9, représentée par Monsieur Pascal CHEDEVILLE, en qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes et ci-après dénommée « la CMA »,

PREAMBULE

La création d'entreprises et la recherche d'un écosystème favorable au développement économique des entreprises sont des enjeux majeurs pour la vitalité des territoires.

Sous l'impulsion de la Région Normandie, une nouvelle organisation de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'accompagnement des porteurs de projets est déployée.

Cette organisation consiste en la mise en place d'un dispositif permettant aux porteurs de projets de projets de bénéficier de financement de l'accompagnement de leur projet, via une plate-forme en ligne et l'obtention de « chèques création ».

La CCIPN et la CMA sont les 2 principaux organismes agréés pour accompagner les porteurs de projets dans le cadre du dispositif régional IciJeMonteMaBoite-IJ2MB. Ces réseaux publics ont comme priorité d'être en proximité des entreprises et des acteurs de l'entreprenariat, partout en France, dans chaque territoire.

Dans le cadre de la loi NOTRe et de ses nouvelles compétences développement économique, la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle s'inscrit dans ces dynamiques et se positionne comme un acteur de proximité pour les entreprises et pour le développement de son territoire.

Les deux partenaires, CCIPN et CMA s'associent avec la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle pour proposer une offre de services territorialisée orientée vers les créateurs et repreneur d'entreprises dans le cadre du dispositif régional « Ici Je Monte Ma Boite »

1. Organisation du partenariat

Un premier niveau d'information est délivré par les services de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle. Le relais est ensuite pris par le collaborateur de permanence (faisant fonction de collaborateur polyvalent « inter consulaire ») qui adaptera la réponse aux besoins de l'entreprise (rdv à la CDCLA ou en entreprise, échange téléphonique...).

Les entreprises des territoires pourront également avoir accès via leur accompagnement pour la CCIPN et la CMAN27, aux fonds de prêt d'Initiative Eure, Entrepren'Eure, coup de pouces, et autres aides mobilisables selon leur projet.

A. Permanences pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet éligibles au dispositif Ici Je Monte Ma Boîte (IJ2MB)

Chacune des deux chambres consulaires, CCIPN et la CMA, assurera en alternance une permanence sur le territoire de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle pour les bénéficiaires du dispositif IJ2MB:

- une journée pour la CCI 4^{ème} mercredi de chaque mois de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- ½ journée pour la CMA 2^{ème} mercredi de chaque mois de 14h00 à 17h00

Autrement dit, pour l'EPCI, il s'agit de 2 permanences par mois, espacées d'un intervalle de 2 semaines. Un planning est établi— en début de chaque nouvelle année, en concertation.

Les permanences ont lieu uniquement si des rendez-vous sont pris avec les porteurs de projet.

B. Outils de partage et de suivi des créateurs/repreneurs

- Selon la règlementation RGPD, les données listées concernant les porteurs de projet accompagnés seront limitées à :
 - Nom, Prénom, Commune d'habitation, Commune d'implantation, type d'accompagnement, éligibilité IJMMB
 - Les coordonnées postales, téléphone et mail ne peuvent pas être communiquées
- Nombre de porteurs de projet accompagnés / nombre d'immatriculation / répartition selon situation sociale et âge des porteurs de projet / nombre de session
- Envoi sans frais d'un listing mensuel des entreprises immatriculées dans le territoire donnant les coordonnées (tel, mail, postale) afin que la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle puisse (conformément au règlement RGPD):
 - Présenter les services de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle, de la CCI et de la CMA,
 - Présenter les aides territoriales
 - Proposer une parution dans le journal et les différents supports de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle
 - Organiser un évènement annuel

2. ENGAGEMENTS DES OPERATEURS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : CCIPN et CMA

La CCIPN et la CMA s'engagent à mettre les moyens nécessaires aux missions décrites au point 1 (A-B) et notamment la mise en place d'un calendrier et d'un outil partagés de suivi des contacts.

Les deux Chambres consulaires s'engagent à former le personnel de la CCPAVR qui sera chargé de l'accueil téléphonique et physique afin d'assurer le bon fonctionnement du dispositif. Cette formation pourra se réaliser sur le territoire ou dans les locaux de la CCIPN ou de la CMA si nécessaire et en accord avec la CCPAVR.

La CCIPN et la CMA s'engagent à mettre à disposition, en alternance, un collaborateur CCI/CMA selon le planning concerté de chaque année, soit 2 permanences par mois excepté pendant la période des congés d'été.

Les permanences se dérouleront sur le territoire de la CCPAVR uniquement sur rendez-vous.

Pour renforcer l'identification par les entreprises locales de la CCPAVR en tant qu'acteur du développement économique, les partenaires acceptent que le logo de la CCPAVR figure seul en tête des courriers « Guichet Entreprise » et que les logos des autres partenaires soient regroupés sur la partie gauche du document en commençant par la Région Normandie, la CCIPN et la CMA.

Si la communication concerne exclusivement le guichet unique de la Région, le courrier devra être validé avant envoi par les parties prenantes.

La CCIPN, la CMA et la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle mettront en place un agenda et un outil de suivi partagés des contacts. Le territoire disposera ainsi d'une vision en temps réel du fonctionnement du « Guichet *Entreprise* ».

La CCIPN et la CMA fourniront mensuellement la liste des établissements qui se sont créées le mois précédent sur le territoire de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle.

3. ENGAGEMENTS DE La CCPAVR

La CCPAVR s'engage à :

- Mettre à disposition un bureau équipé d'une connexion internet,
- Afficher la communication « Ici, je monte ma boîte » attachée au dispositif Guichet unique de la Région Normandie,
- Communiquer sur le site internet de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle en permanence et sur le bulletin papier une fois par an pour relayer largement le dispositif,
- Relayer mensuellement une communication grand public sur les prochaines permanences de la CCIPN et de la CMA sur les outils numériques à disposition du territoire (ex : réseaux sociaux, site internet, ...).
- Organiser une fois par an au moins en collaboration avec les partenaires consulaires un moment d'échange entre les porteurs de projets, les entreprises crées depuis moins d'un an, la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle, la CCI PN et la CMA et d'assurer le suivi presse de cet évènement. La liste des entreprises et des porteurs de projets à inviter sera fournie par la CCIPN et la CMA
- Respecter les obligations de confidentialité des informations partagées avec la CCIPN et la CMA.

4. CONDITIONS FINANCIERES

A.	Permanences pour l'accueil et l	'accompagnement	des porteurs	de projet	éligibles au	dispositif	Ici Je
	Monte Ma Boîte (IJ2MB)						

La CCIPN et la CMA assurent sur leurs ressources propres les 2 permanences d'1 ou 1/2 journée par
mois (1 par chambre consulaire). Elles prennent en charge intégralement les frais de déplacement et le
temps de travail de l'agent mis à disposition.

La CCPAVR	assure su	r ses	ressources	propres	le	financement	de	la	communication	grand	public	et
auprès des ent	treprises											

B. Outils de partage et de suivi

5. SUIVI TECHNIQUE ET POLITIQUE DE LA CHARTE

Afin d'assurer le meilleur fonctionnement possible de cette charte de partenariat, de chercher une efficacité optimale des moyens et des résultats, de partager les retours d'expérience, les partenaires organiseront chaque semestre une réunion technique entre le collaborateur référent de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle et les collaborateurs référents des partenaires. La participation de la CCIPN et de la CMA est requise.

A l'initiative de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle, une présentation du déploiement du « Guichet Entreprise » sera effectuée en commission Economie de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle chaque semestre.

6. CONFIDENTIALITE

Chaque partie s'engage à observer la plus grande confidentialité et à respecter les dispositions la concernant de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 et du 6 août 2004.

Chaque partie sera responsable des conséquences qu'aurait la divulgation, par une personne sur laquelle elle exerce son autorité, d'une information échangée dans le cadre de cette charte de partenariat.

7. PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CHARTE

La présente charte est conclue pour une durée de 1 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024. Suite au bilan de celle-ci, une nouvelle convention pourra être établie.

La convention pourra être réexaminée selon l'évolu	tion du dispositif Ici Je Monte Ma Boite.
Fait à Pont Audemer, le	
Francis COUREL Président de la Communauté de communes Pont Audemer Val de Risle	
Jean-Michel COSTASEQUE Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Portes de Normandie	
Pascal CHEDEVILLE Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie Eure	